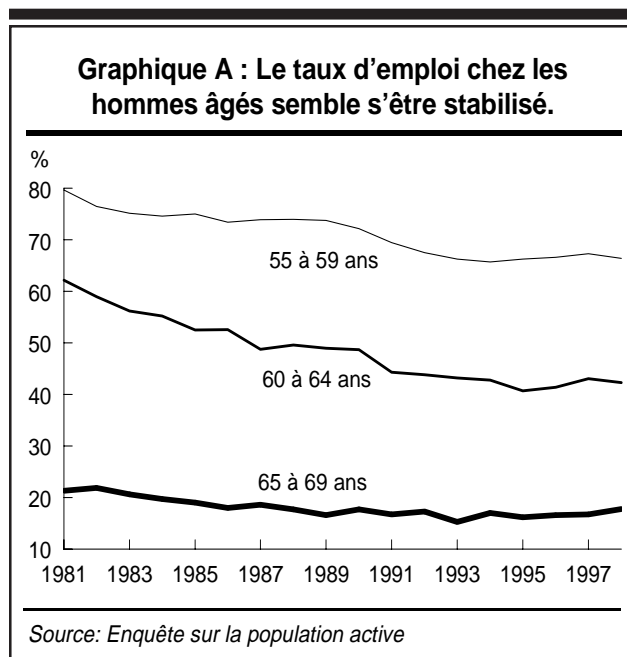


L'exercice d'un emploi après 65 ans

Mark Walsh

On observe depuis de nombreuses années, documents à l'appui, une baisse du taux d'emploi chez les hommes âgés de 55 à 64 ans. Vers la fin de la décennie, ce taux semble toutefois s'être stabilisé (graphique A).



Dans la majorité des études portant sur les travailleurs âgés, on a mis l'accent sur ce qu'il est convenu d'appeler les «années de préretraite»¹. Dans le présent article, on s'intéresse plutôt aux travailleurs qui ont dépassé l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire 65 ans. On y établit un lien entre le taux d'emploi chez ces travailleurs et celui qui est enregistré chez les travailleurs qui auront bientôt 65 ans.

Mark Walsh était au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec lui au (613) 951-5231 ou walsmar@statcan.ca.

Études de cohortes et études longitudinales

Dans les études longitudinales, on analyse les mêmes personnes au cours d'une période, tandis que dans les études de cohortes, on utilise de l'information transversale recueillie à différents moments. La présente étude compare un groupe d'hommes âgés de 60 à 64 ans à un moment déterminé avec un autre groupe d'hommes âgés de 65 à 69 ans cinq ans plus tard. Bien que les enquêtés ne sont pas les mêmes (comme c'est le cas dans une étude longitudinale), on considère qu'il s'agit essentiellement du même groupe d'hommes. Même si elles ne sont pas aussi précises que les études longitudinales, les études de cohortes présentent un avantage, soit celui du caractère d'actualité.

La présente étude révèle que la conservation d'un emploi chez les hommes âgés de 65 ans et plus est un phénomène qui prend de l'ampleur. Cette constatation établie, on cherche à vérifier si cette tendance s'accompagne de changements dans le milieu de travail. Les variables de changement examinées incluent le travail autonome, le travail à temps partiel et les régimes de travail souples. De tels régimes peuvent favoriser une transition graduelle à la retraite, comparativement au scénario du «brusque départ à 65 ans» qui prévalait autrefois. L'étude n'établit aucun lien de causalité avec ces facteurs, pas plus qu'on n'y cherche à prendre en compte toutes les variables pertinentes, dont bon nombre était inconnu (état de santé, salaires et actif net, par exemple).

Dans cet article, deux mesures sont utilisées pour déterminer si les hommes, dans les années 90, ont repoussé leur départ à la retraite. Mettant à profit les données de l'Enquête sur la population active (EPA), cet article examine les tendances en matière de retraite des hommes de 65 à 69 ans en mesurant la probabilité que les hommes de 60 à 64 ans continuent à exercer

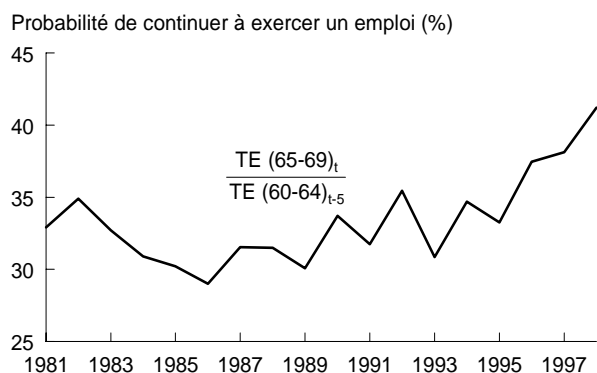
un emploi cinq ans plus tard. À partir des mêmes données, il traite également d'une mesure complémentaire de la conservation d'un emploi chez les hommes de 65 à 69 ans, à savoir la durée d'occupation de l'emploi. Ensuite, à partir des données de l'EPA et de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail, il est question de savoir si le report de la retraite a été favorisé ou facilité par une expansion des régimes de travail «propices à la transition», tels que le travail autonome, le travail à temps partiel, le télétravail et l'horaire variable.

L'exercice d'un emploi après 65 ans

Le pourcentage d'hommes âgés de 65 à 69 ans qui exercent un emploi est resté relativement stable dans les années 90 (graphique A). À première vue, ce fait surprend, car le taux d'emploi chez les hommes de 60 à 64 ans, qui forment le «groupe de relève», a diminué pendant la même décennie. Une explication plausible renverrait à une augmentation du pourcentage d'hommes de 60 à 64 ans qui continueront d'occuper un emploi après leur 65^e anniversaire. Afin d'obtenir une mesure plus officielle, on a calculé dans le cadre de l'étude la probabilité de conservation d'un emploi après 65 ans dans les années 80 et 90 (voir *Estimation de la probabilité de conservation d'un emploi*). On a mis au jour une tendance à la hausse, qui s'est manifestée à partir du milieu des années 80 (graphique B). Plus précisément, en 1986, seulement 29 % des hommes employés qui étaient âgés de 60 à 64 ans il y a cinq ans étaient encore en mesure d'exercer un emploi. En 1998, la probabilité est portée à 41 %.

Un autre indice de la hausse de conservation d'un emploi chez les hommes après 65 ans est donné par l'information sur la durée d'occupation d'un emploi. Même si les données transversales de l'EPA fournissent la longueur de la durée d'occupation d'un emploi chez les travailleurs (qu'il s'agisse de travail pour un employeur ou de travail autonome), elles n'indiquent pas dans quelle mesure ces personnes ont obtenu de nouveaux emplois (à titre de salariés ou de travailleurs autonomes) après 65 ans; seules les données longitudinales le font. Malgré cela, des estimations transversales des périodes pendant lesquelles les personnes de 65 à 69 ans travaillaient pour leur employeur en 1989 et en 1998 ou continuaient à se livrer au travail autonome indiquent certaines hausses au fil des années.

Graphique B : De plus en plus d'hommes âgés de 60 à 64 ans continuent à exercer un emploi après 65 ans.



Source : Enquête sur la population active
Nota : TE = Taux d'emploi

De fait, l'importance des durées d'occupation longues (définies dans cette étude comme étant la proportion de travailleurs dont la durée d'occupation de l'emploi est de 5 ans ou plus) est passée de 69 % en 1989 à 81 % en 1998. À l'inverse, l'importance des durées d'occupation courtes a diminué, passant de 20 % à 11 %. On a aussi observé une légère hausse du nombre moyen d'années de service continu, qui est passé de 19 ans à un peu plus de 20 ans (tableau 1).

Tableau 1 : Durée d'occupation chez les hommes âgés de 65 à 69 ans

	1989		1998	
		%		%
Durée d'occupation*				
0 à 2 ans	15 700	20,3	10 300	10,7
5 ans et plus	53 700	69,3	77 100	80,5
Moyenne (années)		19,0		20,3

Source : Enquête sur la population active
* Correspond au nombre d'années consécutives pendant lesquelles une personne a exercé son emploi actuel ou conservé le statut de travailleur autonome.

Estimation de la probabilité de conservation d'un emploi (PCE)

La probabilité de conservation d'un emploi correspond au rapport du taux d'emploi dans un groupe de personnes de 65 à 69 ans à un moment déterminé au taux d'emploi dans un groupe de personnes de 60 à 64 ans cinq ans plus tôt. (Le taux d'emploi correspond à la proportion de personnes dans un groupe d'âge particulier qui occupent un emploi.)

$$PCE_t = \frac{\text{Taux d'emploi (65-69)}_t}{\text{Taux d'emploi (60-64)}_{t-5}}$$

Dans la majorité des cas, le taux d'emploi dans le groupe le plus âgé (numérateur) sera inférieur au taux d'emploi dans le groupe le moins âgé (dénominateur) parce que les travailleurs sont plus nombreux à prendre leur retraite à mesure qu'ils avancent en âge. Par conséquent, pour les hommes de 60 à 64 ans ayant un emploi, la probabilité de conservation d'un emploi diminue lorsqu'ils entrent dans le groupe d'âge de 65 à 69 ans. En d'autres termes, la probabilité de conservation d'un emploi chez les personnes de 65 à 69 ans sera inférieure à 100 %.

Cette étude révèle que la probabilité que les personnes âgées de 60 à 64 ans en 1981 aient continué d'occuper un emploi en 1986 était de 29 % (0,18 / 0,62 x 100). En d'autres mots, la probabilité qu'elles aient quitté leur emploi en 1986 était de 71%. Une augmentation de la PCE au fil du temps est l'indice d'une hausse de la probabilité de conservation d'un emploi après l'entrée dans le groupe d'âge de 65 à 69 ans, et vice-versa. La PCE est parfois désigné par

l'expression «taux de transition synthétique», le terme «synthétique» renvoyant au fait que la base de données n'est pas longitudinale, mais fondée sur des cohortes (Ruhm, 1995).

Calcul de la PCE

	Taux d'emploi		PCE %
	60 à 64 ans	65 à 69 ans	
1981	0,62		
1982	0,59		
1983	0,56		
1984	0,55		
1985	0,52		
1986	0,53	0,18	29
1987	0,49	0,19	32
1988	0,50	0,18	31
1989	0,49	0,17	30
1990	0,49	0,18	34
1991	0,44	0,17	32
1992	0,44	0,17	35
1993	0,43	0,15	31
1994		0,17	35
1995		0,16	33
1996		0,17	37
1997		0,17	38
1998		0,18	41

Source : Enquête sur la population active

Régimes de travail

Complexe, la prise de décision concernant la retraite est influencée par toute une gamme de facteurs financiers et familiaux, par l'état de santé et même par les régimes de travail. Ces derniers ne sont pas considérés comme des facteurs déterminants en ce qui concerne la décision de continuer à exercer un emploi au-delà de 64 ans, mais peuvent néanmoins jouer un rôle important. Dans quelle mesure l'accroissement de la probabilité de conservation d'un emploi et l'augmentation de la durée d'occupation sont-ils accompagnés ou facilités par des changements dans le milieu de travail?

Dans cette étude sont examinés quelques régimes de travail que les hommes âgés de 65 à 69 ans ont de plus en plus adoptés durant les années 90. L'examen utilise deux approches différentes (cohortes et séries chronologiques), mais les résultats sont essentiellement les mêmes.

Suivant l'approche fondée sur les cohortes, on a examiné un groupe d'hommes à des intervalles de cinq ans et déterminé en quoi l'importance du travail autonome ou du travail à temps partiel, par exemple, fluctue à mesure que le groupe avançait en âge (de 55 à 59 ans en 1988, à 60 à 64 ans en 1993 et à 65 à 69 ans en 1998). Dans

l'approche fondée sur des séries chronologiques, on a comparé l'importance du travail autonome et du travail à temps partiel chez des groupes d'âge similaires (hommes de 65 à 69 ans, par exemple) pour différentes années (1989 et 1998).

Travail autonome

La prise de décisions, l'indépendance et la souplesse ne sont que quelques raisons qui font du travail autonome un choix convenable pour les travailleurs âgés et qui incitent bon nombre de ces derniers à continuer de travailler au-delà de l'âge normal de la retraite.

Les résultats obtenus au moyen des données sur les cohortes font ressortir une hausse de l'importance du travail autonome, celle-ci étant passée de 26 % en 1988, lorsque le groupe se situait dans la tranche d'âge de 55 à 59 ans, à 37 % en 1993 (tranche d'âge de 60 à 64 ans), puis à 60 % en 1998 (tranche d'âge de 65 à 69 ans) (graphique C).

Les résultats obtenus au moyen des séries chronologiques mettent en évidence une tendance comparable. Bien que l'importance du travail autonome a augmenté, sa croissance a été marquée chez les travailleurs qui avaient dépassé l'âge normal de la retraite (tableau 2). De 1989 à 1998, l'importance du travail autonome chez les travailleurs de 65 à 69 ans est passée de 51 % à 60 %, ce qui représente un taux d'augmentation nettement supérieur à celui qui est relevé chez les travailleurs plus jeunes au cours de la même période.

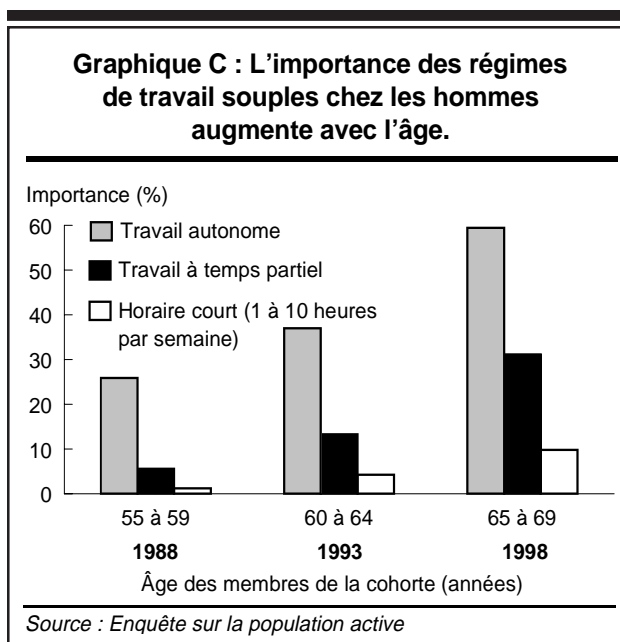


Tableau 2 : Le travail autonome chez les hommes

Âge	1989		1998	
		%		%
15 à 54	972 200	14,9	1 274 500	18,4
55 à 59	111 100	24,8	140 800	29,9
60 à 64	83 000	30,8	95 700	38,7
65 à 69	39 100	50,5	57 000	59,5

Source : Enquête sur la population active

Selon les résultats obtenus par l'étude des cohortes, l'importance du travail à temps partiel accroît chez les hommes à mesure qu'ils avancent en âge. Le taux de travail à temps partiel chez les 55 à 59 ans est passé de 6 % en 1988 à 13 % en 1993, puis à 30 % en 1998 (graphique C). Cependant, les résultats obtenus par l'étude des séries chronologiques mettent en évidence une réalité quelque peu différente, à savoir que le taux de travail à temps partiel chez les hommes de 65 à 69 ans est resté pratiquement inchangé entre 1989 et 1998 (environ 31 %). Ce régime de travail restait tout de même deux fois plus fréquent parmi ce groupe que chez les 60 à 64 ans (tableau 3).

Travail à temps partiel

Comme le travail autonome, le travail à temps partiel peut faciliter la transition à la retraite en offrant aux travailleurs âgés la possibilité de réduire le nombre d'heures de travail par semaine vers la fin de leur carrière. Le travail à temps partiel a également un effet bénéfique sur la demande dans le marché du travail. Les employeurs tirent avantage du travail à temps partiel parce qu'il accroît leur souplesse dans l'organisation des horaires de travail. Cette situation pourrait déboucher sur une hausse de la demande de services à temps partiel fournis par des travailleurs âgés, dont bon nombre sont hautement qualifiés.

Tableau 3 : Le travail à temps partiel chez les hommes

Âge	1989		1998	
		%		%
15 à 54	539 500	8,3	688 000	9,9
55 à 59	23 200	5,2	37 700	8,0
60 à 64	26 700	9,9	38 100	15,4
65 à 69	24 500	31,6	29 900	31,2

Source : Enquête sur la population active

On a aussi étudié l'importance des semaines de travail comptant entre une et dix heures de travail (une variante du travail à temps partiel). Les données ont révélé une prévalence croissante de ce régime de travail à mesure que les hommes vieillissent. En 1988, seulement 1 % des hommes employés âgés de 55 à 59 ans avaient un horaire court. Cinq ans plus tard, environ 4 % avaient un tel horaire et, en 1998, c'était le cas pour près de 10 % de la cohorte (dont les membres étaient alors âgés de 65 à 69 ans) (graphique C). Les résultats obtenus au moyen des séries chronologiques sont encore une fois quelque peu différents. En 1998, comme en 1989, environ 10 % des hommes de 65 à 69 ans travaillaient au plus 10 heures par semaine, mais ce pourcentage était plusieurs fois plus élevé que celui que l'on enregistrait chez les travailleurs plus jeunes (tableau 4).

Âge	1989		1998	
		%		%
15 à 54	175 800	2,7	200 700	2,9
55 à 59	6 500	1,4	10 300	2,2
60 à 64	8 200	3,0	10 300	4,2
65 à 69	8 000	10,3	9 400	9,8

Source : Enquête sur la population active

Régimes de travail souples

À l'instar du travail autonome et du travail à temps partiel, les régimes de travail souples peuvent inciter certaines personnes âgées à demeurer longtemps actives. Une comparaison des données des Enquêtes sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) de 1991 et de 1995 indique un accroissement du recours à plusieurs régimes de travail compatibles avec le report de la retraite. L'horaire variable et le télétravail sont deux régimes auxquels les travailleurs âgés sont de plus en plus nombreux à adhérer.

L'horaire variable permet de choisir ses heures de travail à l'intérieur d'une plage d'heures déterminée. Le travailleur âgé a ainsi la possibilité de posséder un horaire de travail qui lui convient, ce qui l'encourage à conserver son emploi. Selon les données de l'EHCT, le recours à ce régime de travail a connu une augmentation spectaculaire chez les hommes de 60 à 69 ans

entre 1991 et 1995.² Durant ces deux années, la proportion d'hommes de 60 à 69 ans qui bénéficiaient d'un horaire variable a plus que doublé, passant de 15 % à 35 % (tableau 5). Pendant la même période, le recours à un autre régime de travail utile, en l'occurrence le télétravail à temps plein ou à temps partiel, s'est accru chez les hommes âgés, son importance passant de 8 % à 10 %. On a aussi relevé une augmentation de l'importance du recours à la semaine de travail réduite (un ou deux jours par semaine) et au travail sur demande.

	1991		1995	
		%		%
Travailleurs qui ...				
avaient un horaire variable *	27 700	15,3	61 300	34,9
travaillaient à la maison	14 100	7,7	18 000	10,3
travaillaient 1 ou 2 jours par semaines	8 800	4,7	10 800	6,2
travaillaient sur demande **	5 100	2,7	5 900	3,3

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail
 * Heures de travail choisies en fonction des limites déterminées par l'employeur.
 ** L'horaire de travail varie considérablement d'une semaine à l'autre.

Conclusion

On a montré dans cet article que dans les années 90, les hommes sont de plus en plus nombreux à continuer de travailler au-delà de l'âge normal de la retraite, c'est-à-dire 65 ans. Cette tendance a été causée ou favorisée par un recours accru aux pratiques de travail propices à une transition en douceur à la retraite, c'est-à-dire, par exemple, au travail autonome, au travail à temps partiel et à d'autres régimes de travail souples. Ces faits nouveaux font ressortir un scénario intéressant. Si la probabilité de conservation d'un emploi après 65 ans continue d'augmenter, et si la stabilité du taux d'emploi récemment observée chez les hommes de 60 à 64 ans (le groupe de relève) se maintient, on observera certainement une hausse de la proportion d'hommes qui continuent à travailler au-delà de l'âge habituel de la retraite.

Perspective

■ Notes

1 Gower (1997), notamment, a étudié la baisse de l'âge médian de retraite entre 1976 et 1995. Cette étude tenait compte non seulement du sexe, mais aussi de la catégorie de travailleurs, du secteur et de la durée d'occupation de l'emploi. De plus, elle établissait une comparaison générale entre les pays. Pour en savoir davantage sur le sujet, consultez CCMTP (1997), Galarneau (1998), Ruhm (1995) et Statistique Canada (1997 et 1998).

2 L'échantillon du groupe de 65 à 69 ans est trop petit pour être utilisé. Pour des raisons similaires, et aussi du fait que les deux enquêtes sont espacées de quatre ans plutôt que de cinq, les résultats des études de cohortes ne sont pas présentés.

■ Documents consultés

CENTRE CANADIEN DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA PRODUCTIVITÉ. *Une nouvelle époque, une nouvelle façon de travailler : les nouveaux régimes de travail et la modification des heures de travail*, Ottawa, CCMTP, 1997.

GALARNEAU, D. «Pratiques d'emploi et de travail», *Les horaires et conditions de travail des années 90*, n° 71-535-MPB au catalogue, n° 8, Statistique Canada, Ottawa, 1998, p. 13-60.

GOWER, D. «L'âge de la retraite et l'estimation statistique», *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 9, n° 2, Statistique Canada, Ottawa, été 1997, p. 13-20.

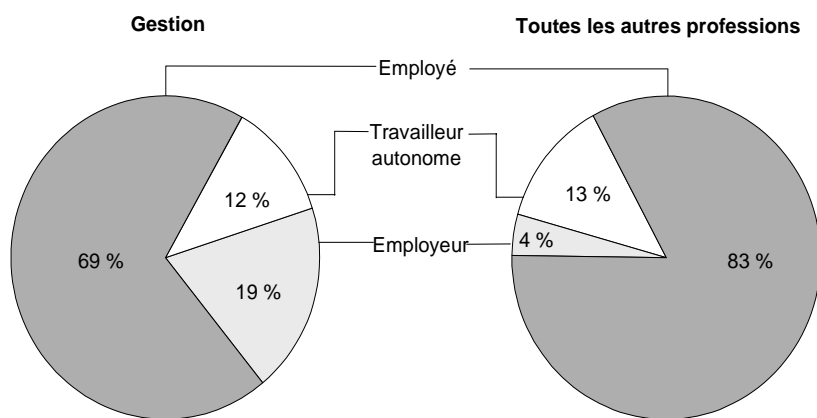
RUHM, C. «Secular changes in the work and retirement patterns of older men», *The Journal of Human Resources*, vol. 30, n° 2, printemps 1995, p. 362-385.

STATISTIQUE CANADA. *Le point sur la population active : Travailleurs âgés*, n° 71-005-XPB au catalogue, vol. 2, n° 2, printemps 1998.

---. «Un profil des travailleurs indépendants», *L'observateur économique canadien*, n° 11-010-XPB au catalogue, vol. 10, n° 11, novembre 1997, p. 3.12-3.22.

En parlant du travail autonome...

Le taux de croissance dans le travail indépendant a bien progressé. Les gestionnaires constituent un groupe professionnel qui illustre cette croissance. En 1998, près du tiers étaient travailleurs indépendants, ce qui représente un taux presque deux fois plus élevé que celui de toutes les autres professions. La presque totalité des différences était attribuable à ceux qui avaient des employés.



Source : Enquête sur la population active

Perspective